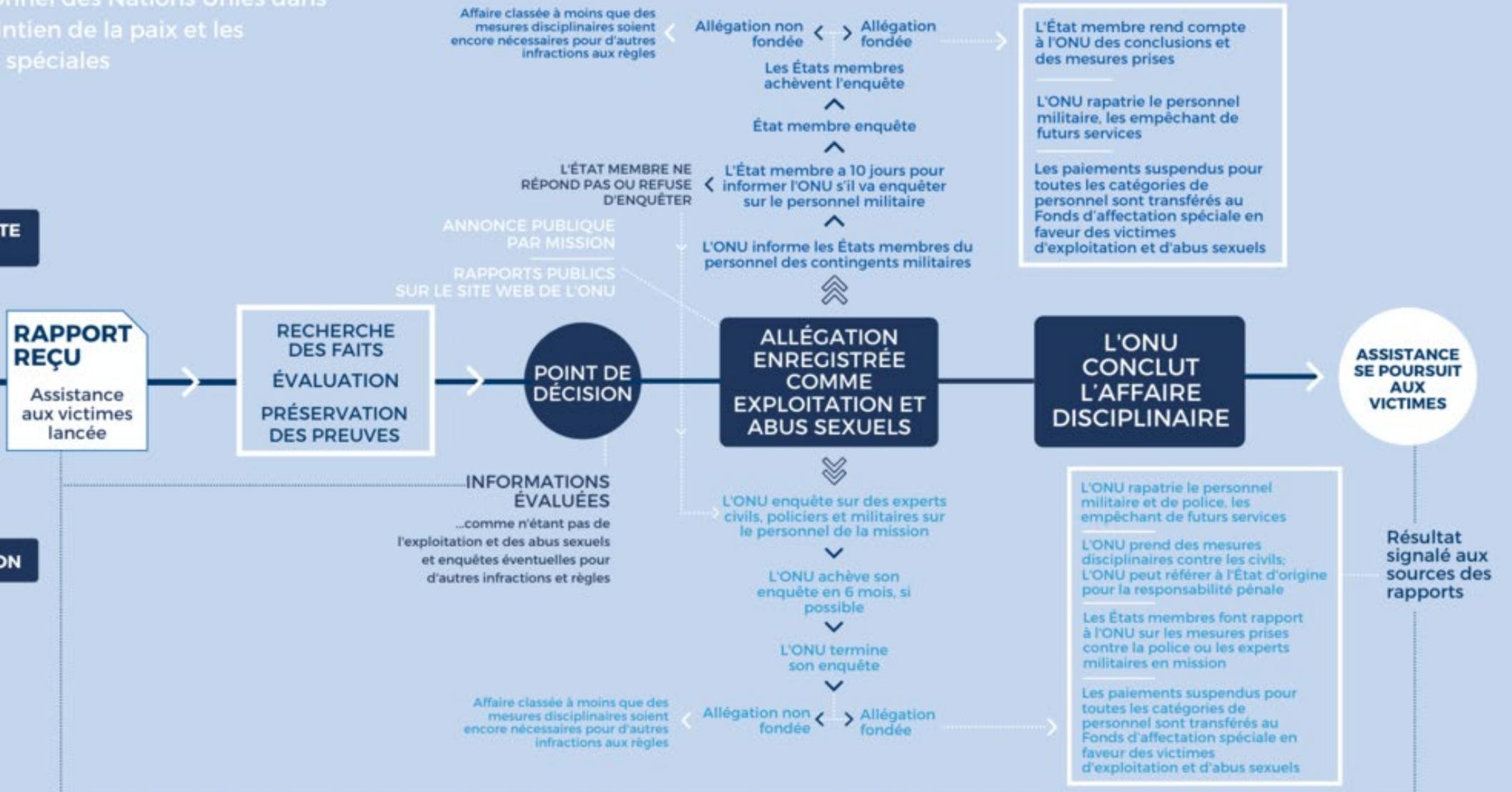


Exploitation et Abus Sexuels



Gestion des rapports et des allégations impliquant le personnel des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales

- VICTIME
- TÉMOIN
- MÉCANISME DE PLAINTE COMMUNAUTAIRE
- LES SOURCES DES RAPPORTS INCLUENT
 - ONG
 - PERSONNEL DE MISSION
 - MÉDIAS



Affaire classée à moins que des mesures disciplinaires soient encore nécessaires pour d'autres infractions aux règles

Allégation non fondée

Allégation fondée

Les États membres achèvent l'enquête

État membre enquête

L'ÉTAT MEMBRE NE RÉPOND PAS OU REFUSE D'ENQUÊTER

L'État membre a 10 jours pour informer l'ONU s'il va enquêter sur le personnel militaire

ANNONCE PUBLIQUE PAR MISSION

RAPPORTS PUBLICS SUR LE SITE WEB DE L'ONU

L'ONU informe les États membres du personnel des contingents militaires

L'État membre rend compte à l'ONU des conclusions et des mesures prises

L'ONU rapatrie le personnel militaire, les empêchant de futurs services

Les paiements suspendus pour toutes les catégories de personnel sont transférés au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'abus sexuels

RAPPORT REÇU

Assistance aux victimes lancée

RECHERCHE DES FAITS ÉVALUATION PRÉSERVATION DES PREUVES

POINT DE DÉCISION

ALLÉGATION ENREGISTRÉE COMME EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS

L'ONU CONCLUT L'AFFAIRE DISCIPLINAIRE

ASSISTANCE SE POURSUIT AUX VICTIMES

INFORMATIONS ÉVALUÉES

...comme n'étant pas de l'exploitation et des abus sexuels et enquêtes éventuelles pour d'autres infractions et règles

L'ONU enquête sur des experts civils, policiers et militaires sur le personnel de la mission

L'ONU achève son enquête en 6 mois, si possible

L'ONU termine son enquête

Allégation non fondée

Allégation fondée

Affaire classée à moins que des mesures disciplinaires soient encore nécessaires pour d'autres infractions aux règles

L'ONU rapatrie le personnel militaire et de police, les empêchant de futurs services

L'ONU prend des mesures disciplinaires contre les civils; L'ONU peut référer à l'État d'origine pour la responsabilité pénale

Les États membres font rapport à l'ONU sur les mesures prises contre la police ou les experts militaires en mission

Les paiements suspendus pour toutes les catégories de personnel sont transférés au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'abus sexuels

Résultat signalé aux sources des rapports